

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/55

DATE DE
CONVOCACTION

21/09/2023

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-sept septembre à vingt heures trente,

DATE D’AFFICHAGE

21/09/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

30/09/2023

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Bruno PAUL-DAUPHIN, Laure MERY-BOSSARD, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Suzy MAYNE donne pouvoir à Martine POYER, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Olivier ROBERT, Michel MONTFERME donne pouvoir à Aline BILLET.

PRESENTS : 22

ABSENTS EXCUSES : Monique CARUSO, Paul BITAUD,

VOTANTS : 27

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : ENTREE DE LA VILLE AU CAPITAL DE LA SPL CITALLIA

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L228-23 et L228-24 ;

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022 et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022 ;

VU la lettre de la Ville du Mesnil le Roi en date du 21 avril 2023 manifestant son intérêt pour adhérer à la Société Publique Locale Citallia et acquérir à cette fin 500 actions pour un prix global de 5.000 euros ;

VU les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 19 juin 2023 et du Conseil départemental des Yvelines du 30 juin 2023 portant approbation de la cession des actions de la SPL Citallia ;

VU l'avis favorable de la commission Finances – Equipements publics – Voirie du 14 septembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 23 septembre 2023 ;

VU le projet des contrats de cession d'actions ci-annexés

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230930-DEL2023-55-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2023

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/55

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Le Mesnil le Roi d'entrer au capital de la Société Publique Locale Citallia, afin de mobiliser les services et l'expertise de celle-ci dans la réalisation de toute étude relative à une meilleure utilisation de son territoire, de réaliser toute action et opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, ainsi que de procéder à toute opération de construction portés par la Ville ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1^{er} : DECIDE l'acquisition par la Ville de 500 des actions dans le capital de la Société Publique Locale Citallia d'une valeur nominative de 10 euros, pour un montant total de 5.000 euros.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer les contrats de cession d'actions respectivement passés entre le département des Hauts de Seine et la Ville d'une part, et le département des Yvelines et la Ville d'autre part, avec toutes ses annexes, aux conditions prévues par les délibérations des assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines, respectivement en date du 19 et 30 juin 2023, et à signer tous actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : DESIGNE le Maire comme représentant de la Ville de Le Mesnil le Roi dans les instances de la SPL Citallia.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS